

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du mardi 29 mars 2022

---

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 21 mars 2022

Présents : 11

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Jean-Paul DUMAS, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :13

Contre : 0

Représentés: Monsieur Patrick MERAL par Monsieur Philippe ROSSEEL, Monsieur Roland VEDRINES par Madame Jennifer DEVÈZE

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer  
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: Jacqueline BARTHAIRE

---

### Objet: Demande de subvention concernant l'opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif - Tranche 1 - DE\_2022\_015

Monsieur le Maire rappelle que suite au programme de travaux réalisé en 2021 par ACDEAU à l'issue du schéma directeur d'assainissement collectif et dans une démarche de mise en conformité de son système d'assainissement collectif, la commune se doit d'engager des travaux de réhabilitation de ses réseaux de collecte ayant été ciblés en priorité 1.

A ce titre, la commune d'Allanche décide de faire appel à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » pour l'aider à recruter un maître d'œuvre afin d'engager des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif (Tranche 1) sur l'année 2023.

Aujourd'hui, en première approche le montant de l'enveloppe prévisionnelle de cette opération est estimé à 101 000 € HT (*estimation des travaux réalisée par ACDEAU en 2021*) suivant le plan de financement ci-après :

RF	Plan de financement prévisionnel lié à l'opération :
Sous Préfecture de SAINT FLOUR	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif (Tranche 1)"
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 30/03/2022	
015-211500012-20220329-DE_2022_015-DE	

<b>Dépenses (estimation prévisionnelle)</b>		<b>Recettes (estimation prévisionnelle)</b>			
<b>Dépenses liées à l'opération :</b>	<b>Montant</b>	<b>Subventions sollicitées :</b>	<b>Montant (€ HT)</b>	<b>Taux global par rapport au montant total</b>	<b>Observations</b>
- Travaux de réhabilitation des réseaux AC (Tranche 1) + Maîtrise d'œuvre <i>(estimation ACDEAU)</i>	97 430	Conseil Départemental du Cantal (FCS 2023)	25 250	25%	
- Honoraires d'AMO (CIT)	2 000	Etat (DETR 2023)	25 250	25%	
- Frais d'appel d'offres (publicité, reproduction)	1 570	Agence de l'eau Loire-Bretagne	30 300	30%	
		<b>Montant total prévisionnel des aides publiques envisagées</b>	<b>80 800</b>	<b>80%</b>	
		<b>Part restant à la charge de la collectivité</b>	<b>20 200</b>	<b>20%</b>	
<b>Total € HT</b>	<b>101 000</b>	<b>Total € HT</b>	<b>101 000</b>		
<b>TVA (20 %)</b>	<b>20 200</b>	<b>TVA (20 %)</b>	<b>20 200</b>		
<b>Total € TTC</b>	<b>121 200</b>	<b>Total € TTC</b>	<b>121 200</b>		

Dans le souci d'associer et d'informer les financeurs potentiels dès le début de ce projet, et après discussion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose :

- de solliciter une subvention concernant cette opération auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal, au titre du Fond Cantal Solidaire 2023.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution municipale, au budget de la commune.
- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-joint

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter une subvention concernant cette opération auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal, au titre du Fond Cantal Solidaire 2023.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution municipale, au budget de la commune.
- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-joint

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,**  
**Le Maire,**  
**Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication



<b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture</b>
<b>Le :</b> 30/03/2022
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2022
015-211500012-20220329-DE_2022_015-DE

publié le : 30/03/2022

